

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

*EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL*

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaients présents : MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, LACOUR Danielle, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, RIVIERE Mickaël.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : Jean-Marc SCHIMITZ (à Jean-Marc HETSCH) - GASDON Maxime (à Danielle Lacour).

Absents : Magali BOULLIER- SEIGNERET Ludivine- Mickaël GOUJON.

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023.

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS DANS UN BATIMENT EXISTANT- ETUDE DE FAISABILITÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de lancer une étude de faisabilité afin d'aménager le bâtiment communal situé sur la Route de Roanne.

Il propose de retenir la proposition de l'architecte, Vincent BUCHET qui se décompose de la façon suivante :

- **Proposition n° 01** comprenant les relevés, l'état des lieux, les études préliminaires pour un forfait d'honoraires de 4 980,00 € H.T., soit 5 976,00 € T.T.C.
- **Proposition n° 02** comprenant la Mission de base et la mission de maîtrise d'œuvre au taux de rémunération de 11% HT du montant Hors taxes des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir, pour l'opération précitée, l'architecte Vincent BUCHET **pour la proposition n° 01 dont le forfait d'honoraires s'élève à 4 980,00 € H.T., soit 5 976,00 € T.T.C.**

FAIT à PRADINES, le 26 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Véronique FESSY

Le Maire,
Charles BRUN